



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Difficultés de recrutement de sapeurs-pompiers volontaires

Question écrite n° 45506

Texte de la question

M. Frédéric Barbier attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès du ministre de l'intérieur, chargée de la citoyenneté, sur les difficultés de recrutement de sapeurs-pompiers volontaires dans les centres de secours. La crise sanitaire a notamment eu pour conséquence de renforcer le besoin chez les concitoyens de passer du temps avec leurs proches et de pratiquer des activités hors du cadre professionnel. Cette tendance impacte directement l'engagement bénévole comme celui de devenir sapeur-pompier volontaire, qui requiert une grande disponibilité. Par ailleurs, s'il est assez aisé pour les grandes entreprises d'organiser les absences d'un employé qui s'engage en tant que sapeur-pompier volontaire, cela est moins évident pour des PME et TPE, plus contraintes en matière de main-d'œuvre disponible. De plus, outre la baisse générale du nombre de bénévoles et alors que les sapeurs-pompiers volontaires s'engageaient pour de longues années il y a encore quelques temps, les centres de secours font désormais face à un important *turn-over*. Les effectifs sont particulièrement réduits pour assurer les gardes le soir en semaine (de 19 h à 7 h). Les sapeurs-pompiers volontaires constituent plus des trois quarts des effectifs des services départementaux d'incendie et de secours et sont donc au cœur de la réalisation de missions de sécurité civile visant à protéger la population. Face aux difficultés de recrutement des centres de secours, il l'interroge donc sur les mesures envisagées pour rendre plus attractive la fonction de sapeur-pompier volontaire.

Données clés

Auteur : [M. Frédéric Barbier](#)

Circonscription : Doubs (4^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 45506

Rubrique : Sécurité des biens et des personnes

Ministère interrogé : [Citoyenneté](#)

Ministère attributaire : [Intérieur](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [10 mai 2022](#), page 3104

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)